

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>33142</b>	De <b>M. Frédéric Barbier</b> ( La République en Marche - Doubs )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, emploi et insertion		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, plein emploi et insertion
<b>Rubrique</b> > formation professionnelle et apprentissage	<b>Tête d'analyse</b> > Mesures d'accompagnement des alternants	<b>Analyse</b> > Mesures d'accompagnement des alternants.
Question publiée au JO le : <b>20/10/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Frédéric Barbier interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur « la galère » rencontrée par les alternants à la recherche d'un contrat d'apprentissage. Si le Gouvernement a multiplié les aides pour les entreprises qui recrutent des alternants avec notamment le versement de 5 000 euros pour l'embauche d'un jeune mineur et de 8 000 euros pour un adulte, il n'en demeure pas moins que beaucoup de jeunes en alternance peinent à trouver une entreprise, difficulté renforcée par la crise sanitaire qui a fragilisé bon nombre d'entre elles. Ainsi dans de nombreux territoires, dont le nord de la Franche-Comté, les jeunes se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes dans cette quête du graal qui s'apparente à un véritable parcours du combattant. En effet, les inquiétudes quant à la reprise de la pandémie, auxquelles s'ajoute un contexte économique délicat et incertain, ne sont pas propices aux recrutements d'apprentis. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour accompagner les jeunes dans leurs recherches et permettre qu'aucun ne se retrouve contraint d'abandonner sa formation, faute de contrat.